



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016

Le onze janvier deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Michel DURAND, Stéphane DOLO, Aline JACQUET, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etait absente excusée : Marie-Christine LAPEYRE ayant donné procuration à Jacques POUGET.

Mme Josiane LINON est désignée secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2015, en vue de son approbation, aucune observation n'est faite et celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-25 : révision des loyers 2016 au 1^{er} janvier 2016 :

Formule de révision : 125.25 (indice de référence du 2^{ème} trimestre) soit + 0,08 %

TYPE DE LOYER	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
T3 résidence des Marronniers	300.84 €	301.08 €
T4 résidence des Marronniers	348.59 €	348.87 €
Garage Résidence des Marronniers	32.01 €	32.04 €
T4 Logement St Hilaire	439.23 €	439.58 €
T2 immeuble La Vayssade	233.51 €	233.70 €
T3 D immeuble La Vayssade	300.84 €	301.08 €
T3 G immeuble La Vayssade	286.01 €	286.24 €
T4 immeuble La Vayssade	431.97 €	432.32 €
T2 (A1) maison Poileux	301.01 €	301.25 €
T1 (B2) maison Poileux	146.83 €	146.95 €
T1 (C3) maison Poileux	149.27 €	149.39 €
T2 (D4) maison Poileux	289.26 €	289.49 €
T1 (E5) maison Poileux	154.27 €	154.39 €
T2 (F6) maison Poileux	270.54 €	270.76 €
Garage collectif de la résidence des Marronniers	404.44 €	404.76 €
T4 logement au dessus de la Poste	529.08 €	529.50 €
Garage du logement de la Poste	31.74 €	31.77 €

2015-26 : tarifs redevance assainissement 2016 au 1/01/2016 :

- **prime fixe premier branchement immeuble à usage d'habitation : 43,86 € (ancien tarif 43.00 €) ;**

- **prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : 23.30 € (ancien tarif 22.84 €) ;**

- **prime proportionnelle au m3 d'eau consommée : 0.71 € (ancien tarif 0.70 €).**

2015-27 : tarif des concessions temporaires recevant des urnes cinéraires :

A compter du **1^{er} janvier 2016**, le tarif des concessions temporaires recevant des urnes cinéraires est le suivant :

- **Concessions temporaires de 50 ans d'un m2 (1 m x 1 m) : 100 € le m²**

Le produit des ventes de concessions temporaires recevant des urnes cinéraires sera affecté à raison de deux tiers à la commune et d'un tiers au Centre Communal d'Action Sociale.

ORDRE DU JOUR

1 – Avenant n°1 pour les travaux de la RD6 et de la Vignasse

Aline JACQUET a rejoint la séance du conseil lors du premier point.

Lors du conseil municipal du 18/09/2015, vous avez délibéré pour l'attribution du marché d'aménagement de sécurité RD6 et de la voie communale de la Vignasse à l'entreprise MARCOULY pour un montant de 139 973.30 € HT, soit 167 967.96 € TTC.

Les travaux vont débiter très prochainement.

Aux travaux engagés, je vous propose des travaux complémentaires correspondants à l'aménagement des trottoirs, envisagé initialement en régie puis sollicité à l'entreprise.

Cela fait un total de 23 406 € HT soit 28 087.20 € TTC.

Le montant du marché initial est de 139 973.50 € HT, l'avenant n° 1 est de 23 406 € HT, soit un total de 163 379.50 € HT, 196 055.40 € TTC.

Après délibération, l'assemblée valide cette proposition d'avenant et autorise le Maire à signer le document correspondant, à la majorité (14 voix pour) et (4 abstentions (Sébastien NODARI, Charles LONJOU, Patricia CHATELIN, Daniel PASQUIER)).

2 – Projet de financement de la 1^{ère} tranche du complexe sportif

Jean-Luc SEGUY a rejoint la séance lors du 2^{ème} point de l'ordre du jour.

Suite à la première étape effectuée avec les acquisitions foncières auprès de Monsieur BRUGIDOU et des Consorts MARMIESSE, je vous propose de solliciter un premier financement pour le projet de création de terrains de sport, tribunes et vestiaires.

Une première tranche est estimée à un montant prévisionnel de 623 973 € HT comprenant :

Montant des travaux prévisionnels : 500 000 € HT

Montant des honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, CSPS, etc) : 75 000 € HT

Montant des acquisitions : 48 973 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ETAT – DETR 2016 (25%) : 155 993 €
FFF (fédération Française de Football) : 100 000 €
EUROPE Programme LEADER : 50 000 €
TOTAL : 305 993 € (49 %)
Fonds libres et/ou emprunts y compris la TVA : 442 774.60 €
Montant de la 1^{ère} tranche : 748 767.60 € TTC.

Après observations et délibération, l'assemblée valide le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers à la majorité (16 voix pour, et 3 abstentions : Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

3 – Projet de financement pour l'achat de matériel informatique pour les écoles maternelle et primaire

L'inspection académique a informé les enseignants de l'école primaire de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR) sur l'équipement numérique des écoles. En effet, le projet d'équipement numérique d'un montant total de 5 000 € HT est subventionné à hauteur de 80 % (DETR plafonnée à 4 000 €), et 1 000 € restant à la charge de la collectivité). Je vous propose le plan de financement suivant :
Montant de l'équipement numérique : 5 000 € HT
Etat – DETR 2016 (80%) : 4 000 €
Fonds libres y compris TVA : 2 000 €
Total de l'opération : 6 000 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide le plan de financement et autorise le Maire à signer et déposer le dossier, à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions : Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

4 – Renouvellement de la convention avec le groupement de commandes pour l'achat de fournitures alimentaires

En date du 5/07/2013, le conseil municipal a délibéré pour participer au groupement d'achats des denrées alimentaires avec le Lycée Monerville pour l'année 2014 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Le groupement a proposé de reconduire cette convention de partenariat pour l'année 2015, et cette année également.

Une participation sera appliquée de 0.40 €/effectif pour participer aux frais du déroulement de la consultation, soit 580 repas /jour x 0.40 = 232 €.

Après délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité le renouvellement de ce partenariat à compter du 1^{er} janvier 2016, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires, à la majorité avec 16 voix pour et 3 abstentions : Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN.

5 – Questions diverses

- La commission municipale présidée par Michel DURAND, responsable des bâtiments et infrastructures a œuvré dans l'établissement d'un agenda d'accessibilité programmée

pour la mise aux normes de l'accessibilité tout handicap des bâtiments et infrastructures du village.

Le dossier a été déposé courant septembre au service de la DDT pour instruction.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser pour être en conformité avec la réglementation en vigueur est de 34 611 € HT, soit 41 533.20 € TTC.

Le plan de financement se détaille comme suit :

ETAT - DETR 35% : 12 114 €

REGION 35% : 12 114 €

Total financement extérieur : 24 228 €

Fonds libres, emprunts y compris TVA : 17 305.20 €

Total opération : 41 533.20 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

- Pour information, lors des travaux d'aménagement de la RD6 et de la Vignasse, les remblais qui vont être récupérés, seront réutilisés pour agrandir la chaussée qui descend sous la place du sol. Ces remblais vont permettre d'élargir la voie pour faciliter le stationnement et créer un aménagement piétonnier jusqu'au rond-point devant l'épicerie PROXI. Ensuite, il sera proposé l'acquisition d'une bande de terrains à l'endroit du remblai pour permettre la faisabilité de l'aménagement piétonnier.
- Suite à la décision du 24/07/2015 pour la redynamisation du marché foire du mardi, je vous propose le règlement pour la foire mensuelle non alimentaire et l'information sur les tarifs à appliquer (la décision sera prise ultérieurement et l'information sera communiquée lors d'une prochaine séance). Après envoi aux différentes chambres consulaires, aucune observation n'a été faite.

Aucune autre question diverse, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Lalbenque, le 15/01/2016

Le Maire

J.POUGET.